

Direction générale des entreprises
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 23 septembre 2019 portant désignation d'un membre du conseil d'administration du comité professionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure « CTC »

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2008-540 du 6 juin 2008, autorisant la transformation du centre technique cuir, chaussure, maroquinerie en comité professionnel de développement économique et portant dissolution du comité interprofessionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie et de la chaussure;

Vu l'arrêté du 29 juin 2017 renouvelant pour trois ans les membres du conseil d'administration du comité professionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie et de la chaussure « CTC »,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil d'administration du comité professionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure « CTC » à compter de la date du présent arrêté et jusqu'au 28 juin 2020 :

Au titre des représentants des personnalités proposées par les syndicats professionnels

M. Régis FEUILLET, en remplacement de M. Claude-Eric PAQUIN, démissionnaire.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 septembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service de l'industrie,
JULIEN TOGNOLA